

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-309

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	20 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	20 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 20 000 000 euros du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » à l'action 06 « Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation » vers le programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la

forêt, de la pêche et de l'aquaculture » à l'action 22 « Gestion des crises et des aléas de la production agricole ».

Le secteur agricole est particulièrement exposé à de grandes difficultés, qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles, comme celles liées aux risques météorologiques. Or, le soutien aux exploitations agricoles rencontrant de graves difficultés économiques ne représente que 0,3 % du budget du programme 206. Il convient donc d'augmenter significativement le budget de cette action pour soutenir davantage les agriculteurs.